

F.-G. FRUTAZ

---

NOTES

SUR

RENÉ DE CHALLANT

ET SUR

LE PASSAGE DE CALVIN DANS LA VALLÉE D'AOSTE

---

*Extrait du « Musée neuchâtelois », novembre-décembre 1904*



NEUCHATEL

IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ

—  
1904

A M. le Baron C. M. Gamba

Hommage de l'auteur avec ses meilleurs souhaits

Aoste, 1<sup>er</sup> janv. 1905

F.-G. FRUTAZ

---

# NOTES

SUR

## RENÉ DE CHALLANT

ET SUR

### LE PASSAGE DE CALVIN DANS LA VALLÉE D'AOSTE

---

*Extrait du « Musée neuchâtelois », novembre-décembre 1904*



NEUCHÂTEL

IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ

—  
1904



RENÉ DE CHALLANT

Seigneur de Valangin



MANCIE DE PORTUGAL

Sa seconde femme

(D'après des portraits du château de Châtillon. — Photographie de l'abbé Charles Thomasset)

# NOTES SUR RENÉ DE CHALLANT

## ET SUR LE PASSAGE DE CALVIN DANS LA VALLÉE D'AOSTE

(AVEC PORTRAITS)

---

René de Challant a été le personnage le plus marquant des Etats de Savoie dans la période si agitée de 1530 à 1565. Cet homme, héritier d'un grand nom et d'une grande fortune, ne fut pas heureux, mais il a laissé le souvenir d'un dévouement inaltérable à la cause catholique et aux intérêts de son pays et des deux princes qu'il a servis pendant près d'un demi-siècle. Comme prince de Valangin, il occupe aussi une place dans l'histoire de Neuchâtel. Sa biographie pourrait fournir matière à des volumes. Nous ne ferons que rappeler ici sommairement les traits principaux de sa vie et la part qu'il a eue à l'époque du passage de Calvin dans la vallée d'Aoste. Comme tous les hommes qui ont été mêlés aux luttes religieuses du XVI<sup>me</sup> siècle, le comte de Challant a été l'objet d'appréciations diverses. Nous tâcherons de le présenter avec la plus scrupuleuse impartialité. Cet article servira d'introduction à l'étude de M. Georges Gallet sur une médaille de René de Challant et à l'inventaire que nous publierons du château de Valangin en 1565.

### I

La maison de Challant descend des anciens vicomtes d'Aoste dont le premier connu est Boson qui apparaît l'an 1100 dans une donation faite par le comte de Savoie Humbert II de l'église de Chambave à l'abbaye de Fructuaire<sup>1</sup>. Son petit-fils Boson II fut investi, le 12 avril 1200, par le comte Thomas I<sup>er</sup> du fief de Challant dont la famille porta ensuite le nom. Le titre héréditaire de comte fut conféré par Amédée VIII à François, fils d'Iblet, par diplôme du 19 février 1424<sup>2</sup>. Philibert, IV<sup>me</sup> comte de Challant, seigneur de Châtillon, d'Aymavilles, d'Ussel et de Saint-Marcel, était fils du comte Louis et de Marguerite de La Chambre. Après la mort de Jacques, son frère aîné, il fut investi du comté de

<sup>1</sup> *Historiae Patriae Monumenta. Chartarum I*, 728. Turin, Impr. Royale.

<sup>2</sup> Archives d'Etat de Turin. *Cat. Challant*, m. 5.

Challant le 27 octobre 1490. Il fut chambellan du duc de Savoie en 1487, chevalier de l'Annonciade, puis bailli et lieutenant général du duché d'Aoste de 1509 à 1517. Jeune, beau, d'une éducation distinguée, il exerçait largement l'hospitalité dans ses châteaux de Châtillon et d'Aymavilles. L'historien Georges-Auguste Matile<sup>1</sup> nous raconte que Claude d'Arberg avait fait la connaissance de Philibert de Challant en passant par la vallée d'Aoste à son retour de Rome. Challant l'accompagna à Valangin où il passa quelques semaines et s'éprit de la jeune comtesse Louise, fille unique de Claude. Deux ans après, il revint pour s'unir à elle. Le contrat de mariage, avec constitution de dot de quinze mille florins, fut stipulé le 2 juillet 1502<sup>2</sup>. Vigilio Vescovi<sup>3</sup> nous dit que ce mariage fut négocié par Georges de Challant, prieur de Saint-Ours et tuteur de Philibert, *quantunque, ajoute-t-il, vi fossero principi di stima e di valore che vi pretendessero*. Par acte du 12 février 1503, Louise fut en outre déclarée héritière de tous les biens et fiefs de Claude d'Arberg, dans le cas où il vint à mourir sans autre postérité<sup>4</sup>. Claude d'Arberg, seigneur de Valangin, baron de Boffremont, conseiller et chambellan du roi de France, avait épousé Guillemette de Vergy, dame de Blessencourt, de Rozières et de Corcelle en Bourgogne, fille de Jean de Vergy, seigneur de Champvent et de Montricher. Ce fut à l'occasion de ce mariage que Jean d'Arberg donna à son fils la terre de Boffremont<sup>5</sup>.

À la suite de son mariage, Philibert de Challant, qui était capitaine des soixante gardes nobles du palais ducal, reçut de Charles III, le 2 décembre 1504, un don de six cents florins sur la chancellerie du Vicariat de Turin et sur celle d'Avigliana<sup>6</sup>. Le comte Philibert conduisit sa nouvelle épouse dans la vallée d'Aoste, et ce fut au château de Châtillon ou à celui d'Aymavilles que naquit leur fils René vers la fin de 1503 ou au commencement de l'année suivante<sup>7</sup>. Ils n'eurent pas d'autres enfants et Philibert, âgé d'environ trente-deux ans, mourut,

<sup>1</sup> *Histoire de la Seigneurie de Valangin*, p. 225. Neuchâtel, James Attinger, 1852.

<sup>2</sup> Archives d'Etat de Turin. *Cat. Challant*, m. 3. VACCARONE (*A. Challant*, tav. V) donne la date du 2 février 1502, et Matile, qui se rapporte probablement au mariage religieux, celle de 1503.

<sup>3</sup> *Historia della Casa di Challant e di Madruzzo*, p. 199. Manuscrit de la bibliothèque du château de Châtillon. Cette histoire, écrite en français vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle par Pierre Bosco, secrétaire du comte Jacques, fut traduite en italien et continuée par l'abbé Vigilio Vescovi, agent des Madruzzo au château d'Issogne.

<sup>4</sup> MATILE, 226.

<sup>5</sup> MATILE, 201.

<sup>6</sup> Archives de la Chambre des Comptes de Turin. *Comptes de la châtellenie d'Avigliana*.

<sup>7</sup> Dans le plaidoyer qu'il adressa en 1553 au roi Henri II pour obtenir sa délivrance, René de Challant se dit « bourgeois de le val d'Aouste et né en icelle ».

après quinze ans de mariage, au commencement de juin 1517<sup>1</sup>. La ville de Berne écrivit le 22 juin une lettre de condoléance à Claude d'Arberg qui ne survécut pas longtemps, car il mourut le 31 mars 1518. L'année suivante, Louise suivit son père et son mari dans le tombeau, laissant à son jeune fils la baronnie de Boffremont et la principauté de Valangin qui alors comprenait à peu près les trois districts du Val-de-Ruz, de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Guillemette de Vergy survécut encore longtemps à tous ces deuils. Après la mort de ses parents, René fut sous la tutelle de son oncle Charles de Challant, prieur de la Collégiale de Saint-Ours, et ses deux aïeules Guillemette de Vergy et Marguerite de La Chambre prirent soin de son éducation. Durant la vie de Claude d'Arberg, nous dit Matile, Guillemette avait porté un grand intérêt aux affaires publiques ; devenue comtesse douairière, elle ne cessa pas de s'en occuper et, dans les premières années du règne de son petit-fils, nous voyons son nom figurer dans les actes à côté de celui de René<sup>2</sup>.

Pendant que le comte de Challant régnait à Valangin, Jeanne de Hochberg et François-Léonor d'Orléans-Longueville possédaient la seigneurie de Neuchâtel, mais les relations des princes d'Orléans avec René de Challant et ses deux filles furent peu bienveillantes et une des causes en devait être le regret qu'ils éprouvaient à voir passer Valangin en des mains étrangères<sup>3</sup>. René et Léonor figurent tous deux au contrat de mariage stipulé à Paris en 1559 entre le duc de Savoie Emmanuel-Philibert et Marguerite de France<sup>4</sup>. A peine âgé de quinze ans, René reçut le collier de l'Annonciade le 12 octobre 1518, et, la même année, le duc de Savoie le nommait son conseiller et chambellan. En 1527, il fut élevé à la plus haute charge de l'Etat, celle de Maréchal de Savoie. Il fut le XVI<sup>me</sup> et dernier Maréchal de Savoie. Cette charge militaire et diplomatique dura deux siècles et, après la mort de René de Challant, Emmanuel-Philibert l'abolit, en 1567, et le remplaça par celle de Grand Maître de l'Artillerie. Le 19 octobre 1528, Challant assista au baptême du prince Emmanuel-Philibert<sup>5</sup> dont il négocia plus tard le mariage et au nom duquel il eut le bonheur de reprendre possession des Etats de Savoie après le traité de Cateau-Cambrésis.

<sup>1</sup> D'après Vescovi, il serait mort au château de Boffremont ou au Prieuré de Saint-Ours d'Aoste. Son corps fut déposé à la crypte de Saint-François à Aoste où les Challant-Aymavilles avaient leurs tombeaux.

<sup>2</sup> MATILE, 244.

<sup>3</sup> MATILE, 245.

<sup>4</sup> GUICHENON. *Histoire Généalogique. Preuves*, pp. 514-520.

<sup>5</sup> VACCARONE, lav. V.

A partir de l'an 1527, le comte de Challant fut mêlé à toutes les vicissitudes politiques et militaires de la Maison de Savoie. Le traité de combourgeoisie stipulé le 4 juillet 1513 entre Genève et Fribourg commença cette longue série de conflits entre le duc de Savoie, Genève, Berne et Fribourg, qui finirent par la perte de Genève et du canton de Vaud et par la Réforme protestante dans ces deux cantons. En avril 1529, le maréchal de Savoie fut à Berne à la tête d'une ambassade composée de Louis de Bonvillars, seigneur de Mézières, de François Noël, seigneur de Bellegarde, d'Antoine Piochet, ambassadeur résident, de Claude de Challant, seigneur de Villarsel, et du seigneur d'Estavayer. Cette ambassade avait pour but de détacher Berne de la combourgeoisie de Genève<sup>1</sup>. René assista avec les mêmes députés à la diète de Payerne (mai 1529) et se rendit ensuite auprès du duc de Savoie. Le 13 juin suivant, il obtint la convocation d'une nouvelle diète à Payerne avec les représentants de Berne et de Fribourg<sup>2</sup>. Il venait d'être nommé lieutenant-général au delà des Alpes et il dirigeait alors toutes les questions diplomatiques si compliquées avec les cantons suisses.

En janvier 1530, le comte de Challant se rendit en mission auprès de la Cour de France. Il fut reçu à Blois avec une grande bienveillance par la régente Louise de Savoie et il ne fut de retour à Chambéry que le 27 mars. Il assista ensuite à la nouvelle diète de Payerne qui s'ouvrit le 3 décembre et dura jusqu'au 31 du même mois<sup>3</sup>. Challant s'y démontra un négociateur très habile, mais il lui fut impossible de triompher des difficultés sans cesse renouvelées par Genève et par les cantons de Berne et de Fribourg.

Les difficultés religieuses commençaient à se compliquer avec les questions diplomatiques. En 1522, des religieux du couvent de saint Dominique, à Ivrée, avaient embrassé les idées luthériennes et vinrent les propager dans la vallée d'Aoste et notamment dans la vallée du Marmore où des paroisses se trouvaient sous le poids de l'interdit et disposées à adopter un culte nouveau pourvu de voir leurs églises ouvertes<sup>4</sup>. L'évêché d'Aoste était vacant et on y nomma le chanoine Pierre Gazino de Verceil, qui se trouvait alors à Rome. Ce prélat instruit, pieux et

<sup>1</sup> A. SEGRE. *Documenti di Storia Sabauda dal 1510 al 1536 (Miscellanea di Storia Italiana, vol. XXXIX, p. 12 et suiv. Turin, Bocca, 1903).*

<sup>2</sup> ROGET. *Les Suisses et Genève*, I, 93. GAUTIER. *Histoire de Genève*, II, 291. BALARD. *Relation des événements qui se sont passés à Genève de 1525 à 1531*, p. 218. SEGRE, 50-51.

<sup>3</sup> SEGRE, 64.

<sup>4</sup> L'interdit qui frappait la paroisse d'Antey fut levé par décret de l'official Antoine d'Avisé le 17 mars 1528. (Archives de la cathédrale d'Aoste.)

zélé, était aussi un négociateur très habile et d'un dévouement à toute épreuve pour la Maison de Savoie. Il reçut l'ordre de partir immédiatement pour son diocèse où il réussit à enrayer les premiers pas de la Réforme<sup>1</sup>. Au commencement de 1532, malgré l'œuvre active de Mgr Gazino, la propagande luthérienne faisait des progrès aux environs de la Savoie et de la vallée d'Aoste où pénétraient furtivement de nombreux émissaires<sup>2</sup>. Vers la mi-novembre de 1532, Challant se rendit de nouveau à Berne pour obtenir un sursis au paiement de 7000 écus d'or auxquels le duc de Savoie avait été condamné par la diète de Payerne, puis il rentra à Aoste où l'inquiétaient les mouvements de la Réforme. Il passa l'année suivante en des voyages et des négociations continuelles<sup>3</sup>. Avec Jean de Gruyère, Charles de La Chambre, baron de Meximieux, Jean de La Palud, comte de Varax et Sébastien de Montbel, le maréchal de Savoie, se rendit à la diète de Thonon, fixée au 27 novembre 1534. Le duc de Savoie, qui devait s'y rendre aussi de Turin par la vallée d'Aoste, ne put franchir le Petit-Saint-Bernard à cause des neiges. Il passa le Mont-Cenis le 23 novembre et, le 27, il ouvrit la diète de Thonon qui eut le même résultat que les précédentes, celui d'augmenter et de compliquer les difficultés entre le duc, Genève, Berne et Fribourg. La Réforme gagnait du terrain et, le 10 août 1535, le Conseil de Genève défendit la célébration de la messe. Sur les murs de l'escalier du château d'Issogne, qui était alors la demeure habituelle de René, de son épouse, Mancie de Bragance, et de leurs filles Philiberte et Isabelle, on lit encore cette note mélancolique en caractères de l'époque : *Le 28 doctobre 1535 la messe a resté da dire a Geneve.*

Ensuite de la conférence de Berne, qui eut lieu le 28 et 29 octobre 1535, Charles III chargea René de Challant de faire évacuer le château de Peney dans lequel Genève voyait une menace continue. Alors Berne, fatiguée de la combourgeoisie de Genève décida d'envoyer des ambassadeurs au duc de Savoie et on choisit la ville d'Aoste pour siège d'une nouvelle diète<sup>4</sup>. Challant se trouvait dans son château de Cologny où il promit aux envoyés de Berne Louis de Diesbach et Michel Augsburger, de faire évacuer le fameux château de Peney et d'y placer une garnison ducale au lieu de celle qu'y tenait l'évêque de Genève. Le

<sup>1</sup> Archives de l'évêché d'Aoste. Archives d'Etat de Turin. *Lettere di Pietro Gazino vescovo d'Aosta*, 1533-56.

<sup>2</sup> SEGRE, 84.

<sup>3</sup> Archives du Conseil des Commis d'Aoste. *Correspondances*, 1533.

<sup>4</sup> RICOTTI. *Storia della Monarchia di Savoia*, I, 225. ROGET, II, 176. SEGRE, 107.



16 novembre, les ambassadeurs de Savoie, Antoine Piochet et Jean d'Estavayer se rendirent à Berne où ils manifestèrent l'intention du duc d'assister à la diète d'Aoste. Les délégués bernois traversèrent le Grand-Saint-Bernard et arrivèrent le 27 novembre 1535, à Aoste, où ils furent logés à l'ancienne *Hostellerie du Soleil*, au quartier de Malconseil et tout près de la maison où plus tard Calvin habita pendant quelques jours<sup>1</sup>. C'étaient Jean-François Nägeli, Pierre Giron, secrétaire du canton, Jean-Rodolphe de Diesbach et Rodolphe d'Erlach<sup>2</sup>. Ils avaient pour mission de demander l'évacuation de Peney, l'éloignement des troupes ducales des environs de Genève, la liberté de culte dans cette ville et la reconnaissance des décisions de Payerne de la part du duc. En cas de refus, ils avaient l'instruction de se retirer aussitôt de la Diète. Amy Porral, ambassadeur de Berne à Genève, qui considérait comme certain l'échec de cette mission, leur recommanda de s'approvisionner de vivres et d'avoir une grande vigilance<sup>3</sup>. Les Bernois furent accompagnés dans leur voyage par l'ambassadeur ducal Piochet. Charles III les fit prier de transporter la diète à Turin, puis à Ivry, mais inutilement. Les Bernois ne voulurent point se mouvoir d'Aoste, où le duc arriva enfin les premiers jours de décembre. Le 4 s'ouvrit la diète qui a dû se tenir dans une salle du Prieuré de Saint-Ours où logeait le duc de Savoie<sup>4</sup>. Nous ignorons si René de Challant y a pris part, mais son intervention ne pouvait manquer dans une réunion si importante. Les Bernois commencèrent par demander au duc s'il était disposé à reconnaître aux Genevois la liberté de culte dont ils jouissaient déjà. Charles III s'étonna d'une pareille demande et répondit n'avoir jamais donné à ses ministres la faculté d'accepter une telle condition. A cette réponse les Bernois partirent sans autre et la diète fut dissoute<sup>5</sup>.

A la fin de novembre 1535, François de Montbel, seigneur de Verey, sur l'instigation du roi de France, avait envahi les terres de Savoie du côté de Genève, avec une compagnie de cinq cents hommes, mais il fut battu par le baron de Ia Sarraz et il put avec peine se réfugier dans Genève. Le roi écrivit alors à René de Challant auquel il déclarait n'avoir eu aucune part dans cette campagne de Montbel, laquelle fut

<sup>1</sup> Archives des Commis. *Comptes de la trésorerie du duché d'Aoste*.

<sup>2</sup> HERMINJARD. *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, 1533-1536, III, 369.

<sup>3</sup> SEGRE, 108.

<sup>4</sup> Archives des Commis. *Comptes de la trésorerie du duché*.

<sup>5</sup> RICOTTI, I, 225. SEGRE, 109. ROGET, II, 180. GAUTIER, II, 481.

l'objet d'une correspondance suivie entre François I<sup>er</sup> et le maréchal de Savoie<sup>1</sup>.

Malgré les négociations que ce dernier et le marquis de Lullin continuaient avec Berne et Genève après l'insuccès de la diète d'Aoste, la guerre éclata le 16 janvier 1536, entre Berne et le duc de Savoie. Challant fut nommé généralissime et avait à ses ordres le marquis Jean-Jacques Medici et le marquis de Lullin. René n'avait certainement pas le talent et la valeur militaire de ses ancêtres Iblet et Boniface de Challant. Sans préparation, sans ressources et avec des troupes mal disciplinées, il ne put arrêter l'invasion des Bernois qui, dans le mois de janvier, occupèrent tout le pays de Vaud et entrèrent à Genève le 2 février, tandis que les Valaisans, contrairement à leurs promesses, occupèrent une partie du Chablais. Dans ces tristes conjonctures, le maréchal de Savoie s'adressa encore inutilement à Boisrigaut, ambassadeur français auprès des Liges suisses<sup>2</sup>.

Ces événements sont connus et nous ne rappelons que brièvement la part qu'y a eue René de Challant. A la fin de février 1536, le duc de Savoie avait déjà perdu la moitié de ses Etats et François I<sup>er</sup> se disposait à envahir le Piémont. Ce doit être en ce moment que Calvin chercha à soulever la vallée d'Aoste. Challant ne pouvant plus rien dans le pays de Vaud et dans la Savoie envahis, pensa à sauver Aoste où il fit réunir d'urgence les Trois-Etats. Nous parlerons dans le paragraphe suivant du passage de Calvin et des mesures prises en cette circonstance.

Le 13 avril, Challant fut chargé par le duc d'inspecter les fortifications d'Ivrée et il s'occupa ensuite à fortifier par une enceinte la tour de Verrès et à la munir de canons provenant de la fabrique d'armes qu'il avait à Valangin. Une inscription placée sur la première porte de la forteresse rappelle ces travaux<sup>3</sup>.

Au commencement de juin l'empereur arrivait enfin à Asti au secours de l'infortuné duc de Savoie. Il avait avec lui le marquis du Vasto, Alphonse d'Avalos. De Leyva, autre lieutenant de Charles-Quint, recevait alors de mauvaises nouvelles de la vallée d'Aoste où les Trois-Etats avaient voté le 1<sup>er</sup> mai un impôt extraordinaire pour la défense du pays<sup>4</sup>. Vers la fin du même mois, les Valaisans menaçaient d'y pénétrer

<sup>1</sup> SEGRE, 116.

<sup>2</sup> SEGRE, 119.

<sup>3</sup> FRUTAZ. *Le château de Verrès et l'inventaire de son mobilier en 1565*, p. 6 (*Atti della Società di Archeologia e Belle Arti per la provincia di Torino*, vol. VII, Torino, Stamperia Reale, 1900).

<sup>4</sup> H. P. M. *Comitiorum*, I, 866.

et René de Challant, ne sachant comment se maintenir en cas d'invasion, s'était adressé à De Leyva<sup>1</sup>. Il paraît même qu'un certain nombre de Valaisans avaient envahi la vallée du Saint-Bernard jusqu'à la Cluse et s'étaient installés au château de Bosses<sup>2</sup>. Ce fut alors que le maréchal et le bailli d'Aoste, Mathieu de Lostan, firent placer une garnison à la tour de Gignod qu'ils fortifièrent avec des bastions et un mur d'enceinte. Challant annonça aux Trois-Etats réunis à Aoste le 7 juin la nouvelle de l'arrivée de l'empereur en Piémont, parla des forces considérables dont il disposait, ranima les courages abattus et obtint de nouveaux subsides<sup>3</sup>. Alors, des troupes françaises s'étant aventurées dans la Tarentaise, les habitants se soulevèrent et pénétrèrent dans la Savoie où ils firent un certain nombre de prisonniers parmi lesquels soixante gentilshommes qui furent conduits dans la vallée d'Aoste et internés le 22 juin aux châteaux de Quart et de Cly<sup>4</sup>.

René de Challant, qui recevait du roi de France une pension annuelle de trois mille florins d'or, avait pris part, en 1525, à la bataille de Pavie où il commandait un escadron. Il y fut fait prisonnier par les Espagnols. Avec plusieurs gentilshommes savoyards, il fut confié à la garde d'un certain Valle et il dut payer pour sa rançon trois mille écus d'or pour lesquels il engagea la seigneurie de Boffremont<sup>5</sup>. Chambrier nous dit qu'il paya cette rançon à l'aide d'un don de ses sujets de deux écus par feu<sup>6</sup>. Tous les sujets ne payèrent pas; Berne dut assigner les récalcitrants et, vingt ans plus tard, René réclamait encore le paiement aux retardataires. Ce fut là le commencement des désarrois financiers du comte de Challant.

De 1536 à 1552, René passa au sein de sa famille, dans les châteaux d'Issogne, Châtillon et Aymavilles, les rares loisirs que lui laissaient sa charge de gouverneur du jeune prince Emmanuel-Philibert, les négociations diplomatiques et les visites à ses nombreux fiefs, notamment à celui de Valangin. En 1538, nous le voyons prendre part aux conférences des députés de France et d'Espagne à Barcelone. De 1538 à 1540, il se rendit plusieurs fois auprès de Charles-Quint et il fut chargé de nombreuses ambassades à Milan en 1543, à la Cour de Vienne de 1545 à

<sup>1</sup> SEGRE, 137.

<sup>2</sup> Archives des Commis. *Correspondances*, 1536.

<sup>3</sup> H. P. M. *Comitiorum*, 869-883.

<sup>4</sup> SEGRE, 138.

<sup>5</sup> VESCOVI, 227.

<sup>6</sup> FRÉDÉRIC DE CHAMBRIER. *Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'avènement de la Maison de Prusse*, p. 334. Neuchâtel, C. Attinger, 1840.

1547 et à celle de France en 1556<sup>1</sup>. Une grande suite l'accompagnait toujours dans tous ces voyages où il promenait son faste avec un train princier. Vigilio Vescovi, qui put visiter les archives d'Issogne, nous parle d'une lettre confidentielle par laquelle le roi de France chercha à faire faire défection à René de Challant tandis qu'il organisait la défense de la vallée d'Aoste. Il l'invitait à ne pas s'exposer à sentir le poids des armes françaises, lui promettant de le faire seigneur absolu de ses domaines dans la vallée s'il abandonnait la cause de Charles III. René fut insensible à ces menaces et à ces promesses<sup>2</sup>.

Nous ne pouvons suivre ici toutes les péripéties de l'invasion française en Piémont et la part active qu'a prise le maréchal de Savoie pour la défense de son prince<sup>3</sup>. Le malheureux Charles III mourut à Verceil dans la nuit du 16 août 1553, après avoir espéré en vain quelques avantages du Congrès de Nice et du traité de Crespy. Quand il se réfugia à Nice, vers la fin de 1536, Challant avait été nommé lieutenant-général et travailla au milieu de grandes difficultés à sauver les quelques forteresses du Piémont. Il gouvernait Verceil après la mort de Charles III; il y fut surpris le 18 novembre par les Français qui avaient fait irruption dans la ville et qui le conduisirent prisonnier à Turin<sup>4</sup> où le maréchal de Brissac le fit enfermer au château du Valentin. Duvillars dit qu'il y fut « fort honnestement logé avec deux serviteurs qui le servoient comme seigneur de marque et desja fort aagé ». Il subit vingt-trois mois de détention dans une tour du château. Lors de sa capture à Verceil, les Français prirent à Challant quarante chevaux qu'il conduisait ordinairement à sa suite, ses vêtements, des chaînes d'or, l'argenterie de table et une quantité de meubles précieux, le tout évalué à quarante mille écus d'or<sup>5</sup>. Il chercha d'abord à s'évader en gagnant la femme d'un soldat de garnison à Volpiano, laquelle était à son service. Elle fut découverte et pendue avec son mari devant les fenêtres du comte dont la captivité devint plus rigoureuse. Pour obtenir sa délivrance, Challant fit adresser

<sup>1</sup> VACCARONE, tav. V.

<sup>2</sup> VESCOVI, 130.

<sup>3</sup> V. PETITOT. *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*. Paris, 1822. BOYVIN DUVILLARS. *Mémoires*, vol. XXIX<sup>me</sup> de la collection Petitot. CAMBIANO. *Historico discorso*, liv. III, dans les H. P. M. *Scriptorum*, vol. I. GUICHENON. *Histoire généalogique DELLA CHIESA. Delle Istorie del Piemonte*, lib. III. Torino 1777. ALEXANDRE DE SALUCES. *Histoire militaire du Piémont*, vol. II, chap. IX. G. B. ADRIANI. *Vita e nunziature del cardinale Prospero di Santa Croce*, p. 202 et suiv. (*Miscellanea di Storia Italiana*, vol. V. Torino, 1868). RICOTTI, I, 285, etc.

<sup>4</sup> BOYVIN DUVILLARS. (*Mémoires*, XXIX, p. 262 et suivantes,) donne d'intéressants détails sur cette capture.

<sup>5</sup> VESCOVI, 233.

des plaidoyers aux Parlements de Turin et de Grenoble qui sentencièrent qu'il avait été pris légalement dans une place couverte par le drapeau ennemi en temps de guerre. Alors il écrivit au roi Henri II, alléguant avoir été capturé contre le droit des gens « et que comme tel il devoit estre mis en liberté sans rançon, qu'il estoit bourgeois de Suisse, né en la val d'Aouste, terre neutre, et que bien tost tous les seigneurs des Liges en feroient telle instance au Roy que sa Majesté mettroit fin à sa détention<sup>1</sup> ». Brissac connaissait trop la valeur de son prisonnier pour le relâcher facilement et réclamait pour rançon la somme considérable de trente mille écus d'or. Les Trois-Etats d'Aoste s'intéressèrent vivement au sort du maréchal auprès de Brissac, de Maugiron, lieutenant-général en Dauphiné, du président Paschal et du roi Henri II, auprès duquel ils députèrent le docteur Michel de Glectane pour solliciter la délivrance par l'entremise du connétable de Montmorency et du duc de Guise. Le roi leur fit répondre : « Que la plainte qu'on luy a faite au sujet du comte de Challant est sans fondement de raison d'autant qu'il est assez notoire que la ditte ville de Vercel et le prince auquel elle appartient me sont actuels ennemis, au moyen de quoy ils n'ont de quoy se plaindre de ce qui a esté fait...<sup>2</sup> ». La vallée d'Aoste était épuisée ; on y fit pourtant des souscriptions pour aider le prisonnier<sup>3</sup> lequel, voyant toutes ses démarches inutiles et fatigué de sa longue captivité, chercha à se procurer la somme requise. Il engagea à Paul Madruzzo, frère naturel du comte d'Avy et capitaine d'une compagnie dans le Milanais, la juridiction de Saint-Marcel pour douze mille écus d'or ; Valangin aux Bernois pour 9970 écus d'orsol ; son palais de Casal au marquis de Montferrat pour mille écus et celui de Verolengo pour une somme égale ; il vendit en outre ses fermes de San-Salvatore, les autres maisons qu'il possédait à Casal, les juridictions de Settimo Vittone, Quincinetto, Carema et la moitié de celle de Montalto<sup>4</sup>. Les trente mille écus d'or furent déboursés à Brissac dans le courant de juin 1555 et Challant fut rendu à la liberté<sup>5</sup>. Ce furent Mancie et ses deux filles Philiberte et Isabelle qui, durant la captivité de René, déterminèrent Berne à se porter caution pour les 9970 écus. Elles promirent à cette occasion de ne pas engager davantage la seigneurie de Valangin et de faire ratifier cette

<sup>1</sup> BOYVIN DUVILLARS, V, 325, 326.

<sup>2</sup> DE TILLIER. *Nobiliaire*, 112. Archives des Commis. *Correspondances*, 1553.

<sup>3</sup> S. VUILLERMIN. *Le Mandement de Graines et ses franchises*, p. 227. Aoste, 1888.

<sup>4</sup> Archives du château de Châtillon, cat. *Feudi*, 57.

<sup>5</sup> BOYVIN DUVILLARS, 504.

promesse dès que René serait en liberté. L'acte passé à Aoste le 15 avril 1554 fut confirmé à Berne par René en personne le 18 mars 1556<sup>1</sup>. Déjà en 1539 il avait emprunté de la ville de Berne une somme considérable contre hypothèque sur la seigneurie de Valangin.

Pendant l'invasion du Piémont, la vallée d'Aoste avait conclu et renouvelé un traité de neutralité avec la France, neutralité armée car, pour plus de sûreté, les Valdôtains avaient équipé douze mille hommes auxquels était confiée la garde de leurs frontières. De Turin, René de Challant se rendit à Issogne pour s'y reposer et se consoler de ses malheurs avec son épouse Mancie et leurs deux filles qui avaient passé deux années dans les larmes et l'inquiétude. A Issogne, il s'occupa à régler sa succession. Il avait déjà fait, le 12 février 1546, un premier testament en faveur de sa fille aînée Philiberte, laissant à la cadette une dot de vingt mille écus d'or. Après avoir visité ses fiefs et ses châteaux, il se rendit, avec une grande suite de domestiques et de chevaux, à Bruxelles pour y visiter le prince Emmanuel-Philibert auquel il exposa ses malheurs, le priant d'autoriser ses deux filles à hériter de ses fiefs, contrairement au pacte de famille en vigueur dans la Maison de Challant. Le prince accéda volontiers à ses désirs et lui donna l'autorisation requise par patentes datées de Bruxelles le 14 août 1556<sup>2</sup>. René de Challant commit ainsi une grave faute qui causa un procès interminable et amena la ruine de cette illustre famille. Il paraît que le cardinal Christophe Madruzzo avait arraché à René cette promesse quand il lui avança une partie de la somme pour sa raison.

De Bruxelles, Challant se rendit à Milan où le cardinal Madruzzo, évêque et prince de Trente et de Bressanon, avait été envoyé en janvier 1556 par Philippe II en qualité de gouverneur. Là le cardinal conclut le mariage entre son neveu Jean-Frédéric comte d'Avy, marquis de Soriana et alors gouverneur de Pavie, et la fille aînée du comte de Challant. On connaît les aventures de Philiberte de Challant ensuite desquelles Madruzzo, qui convoitait le comté et les vastes domaines de Challant, se résigna à épouser la sœur cadette Isabelle<sup>3</sup>. Le mariage fut célébré en grande pompe à Milan en 1557 et René fit alors, le 31 mai, un nouveau testament par lequel il déshéritait Philiberte et laissait toute sa fortune

<sup>1</sup> MATILE, 271.

<sup>2</sup> Elles sont imprimées et insérées dans le grand procès de revendication du comté de Challant contre les Madruzzo, les Lenoncourt, les Balestrin et les Del Caretto, procès qui finit en faveur des Challant de Fénis et de Châtillon le 23 juin 1696, après avoir duré 131 ans.

<sup>3</sup> JULES JEANJAQUET. *Le procès du greffier faussaire Grossourdy de Valangin en 1581* (Musée Neuchâtelois, mars-avril 1901).

à Isabelle à condition que ses enfants porteraient aussi le nom et les armes de Challant<sup>1</sup>. Ensuite de ce mariage, Jean-Frédéric reçut, le 25 mars 1569, le collier de l'Annonciade, et le duc de Savoie l'envoya, en 1574, en ambassade auprès de Grégoire XIII. Plus tard, il représenta l'empereur Rodolphe II auprès de Sixte-Quint et mourut à Rome le 11 avril 1586<sup>2</sup>. Isabelle lui survécut encore dix ans, mais leur nombreuse descendance s'éteignit bien vite en la personne de Charles-Emmanuel, né au château d'Issogne le 5 novembre 1599 et mort le 15 décembre 1656. Il fut aussi (quoique très peu digne) évêque de Trente dont l'église avait été en quelque sorte inféodée aux Madruzzo pendant cent et neuf ans<sup>3</sup>.

Après une existence si agitée et tant de malheurs, René de Challant avait enfin la consolation de voir le prince Emmanuel-Philibert remonter sur le trône de ses ancêtres. Il eut une part active aux préliminaires du traité de Cateau-Cambrésis, puis, avec ses anciens titres de maréchal de Savoie et de lieutenant-général, il assistait le 27 juin 1559, au palais royal de Paris, à la stipulation du traité de mariage entre le duc de Savoie et Marguerite de France<sup>4</sup>. Ce fut encore lui qui, le 10 juillet, fit bénir les époux par le cardinal de Lorraine aux pieds du lit du roi moribond. Emmanuel-Philibert lui conféra, le 8 juillet, pleins pouvoirs pour prendre en son nom possession de la Maurienne, de la Tarentaise, de la Bresse et du Bugey et recevoir des sujets le serment de fidélité<sup>5</sup>. Le 12 août, il établit à Chambéry le Souverain Sénat de Savoie<sup>6</sup> et, en novembre de la même année, il ordonna des réparations aux châteaux de Chambéry, de Montmélian, de Miolans et du Bourget. Derniers beaux jours qui consolèrent sa vieillesse !

Après avoir accompagné les nouveaux époux dans leur capitale, René en obtint de se retirer des affaires et de pouvoir se reposer dans ses châteaux de la vallée d'Aoste. D'après les relations du président Nicolas Balbo à Emmanuel-Philibert<sup>7</sup> et de l'ambassadeur André Boldù au Sénat de Venise<sup>8</sup>, René de Challant possédait alors vingt-quatre

<sup>1</sup> VUILLERMIN, 213. JEANJAQUET, 72.

<sup>2</sup> ADRIANI, 232.

<sup>3</sup> LITTA. *Famiglie celebri italiane*, vol. VI, tav. III.

<sup>4</sup> GUICHENON. *Preuves*, 530.

<sup>5</sup> Id. Id. 511-520.

<sup>6</sup> DUBOIN. *Recueil*, III, 316. BURNIER. *Histoire du Sénat de Savoie*.

<sup>7</sup> RICOTTI, I, *Appendice*, 332.

<sup>8</sup> ALBERI. *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série II<sup>me</sup>, vol. I, 439.

châteaux et forteresses et trente mille écus de rente. Mais cette fortune était plus apparente que réelle. « Le train qu'il menait à l'étranger, nous dit Matile, ses voyages auprès de l'empereur, les missions dont celui-ci le chargea, les guerres auxquelles il prit part, les rançons qu'il eut à payer, les procès qu'il eut à soutenir, l'argent qu'il empruntait pour le duc de Savoie à la cour duquel il était habituellement, le luxe qu'il déployait, les fantaisies qu'il satisfaisait, tout cela explique le mauvais état de ses finances et comment les intérêts des dettes absorbaient les trois quarts des revenus<sup>1</sup>. » Encore en 1558, il faisait requérir les habitants du Locle de lui acquitter les sommes qu'ils devaient pour sa rançon<sup>2</sup>. Contrairement à ce que dit Matile, René de Challant a fait de nombreuses acquisitions. En 1532, il acquit de Charles III, pour le prix de sept mille écus d'orsol, le château et la seigneurie de Virieu-le-Grand et, plus tard, les cens de Carema, Quincinetto, Nomaglio et Montalto dans le Canavais<sup>3</sup>. En 1553, il obtint enfin du duc de Savoie le château et la baronnie de Cologny évaluée à six mille écus d'or et qui lui fut donnée en acompte pour les services qu'il avait rendus. En parlant du luxe que déployait René dans ses châteaux, Vescovi nous dit : « *Teneva la guardia in casa, et alla sua persona come principe era servito da gentilomini principali. La sua corte era degna d'un par suo... Di mobili, argenterie, tappezzerie, lingerie et simili cose lasciò il castello d'Issogne fornitissimo che forse non si trovava il simile lontano* »<sup>4</sup>.

Par décret daté de Valangin le 29 juillet 1560, Challant approuva la délimitation de la paroisse de la Chau-de-Fonds et fixa les obligations des habitants pour l'entretien du ministre du nouveau culte<sup>5</sup>.

Pour les nombreuses relations que René de Challant, en qualité de seigneur, et que ses filles eurent avec leurs sujets de Valangin et de Boffremont, avec la ville de Neuchâtel et les Lignes suisses, nous renvoyons le lecteur à l'intéressant ouvrage de Matile et à l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par Frédéric de Chambrier.

Il nous reste encore à parler des mariages et de la mort du comte de Challant.

L'histoire, la légende, les *novellieri* italiens et surtout le Bandello et le Grumello se sont emparés de la vie et des aventures de l'infortunée

<sup>1</sup> MATILE, 268-272.

<sup>2</sup> Répertoire général des archives de Neuchâtel, tome V (Note de M. W. Wavre).

<sup>3</sup> DE TILLIER, *Nobiliaire*, 111.

<sup>4</sup> VESCOVI, 251.

<sup>5</sup> Document communiqué par M. G. Gallet.



Blanche-Marie Gaspardone, comtesse de Challant, que Vallardi et Giacosa ont transportée sur la scène<sup>1</sup>.

Blanche-Marie était fille unique de Jacques Gaspardone et naquit à Casal vers 1490. Sa mère appartenait à la noble famille des Inviziati et son père avait réalisé une fortune considérable par l'usure et comme trésorier du marquis de Montferrat. Vers 1516, elle épousa le marquis Hermes Visconti qui mourut après six ans de mariage. Dans ses premières ambassades auprès du duc de Milan et du marquis de Montferrat, Challant avait connu Blanche-Marie qui avait de nombreux prétendants après la mort de Visconti. Elle épousa René de Challant (contrat du 4 août 1522) et elle lui apporta en dot les fermes de Guardapasso, de Verolengo, de San-Salvatore et cinq maisons à Casal, le tout évalué à 24,000 écus d'or avec l'argent et les bijoux. René ayant été chargé d'une ambassade en France à cause de la guerre qui menaçait la Lombardie, la jeune comtesse se fatigua bien vite de la solitude du château d'Issogne et s'enfuit à Pavie, puis à Milan où elle se fit connaître par ses intrigues amoureuses et où elle fit assassiner le comte Arduce de Masino qui avait été son amant. Le duc de Bourbon, gouverneur de Milan pour Charles-Quint, la fit condamner à mort et elle fut décapitée dans le fossé du château de Porta-Giovia le 20 octobre 1526<sup>2</sup>. René de Challant apprit à Paris les désordres et la fin malheureuse de son épouse par un exprès qu'il avait envoyé à Milan<sup>3</sup>. De retour de son ambassade, il ne voulut plus entendre parler de son épouse dont il réclama cependant l'hoirie. Il prit possession de cette grande fortune malgré l'opposition des autres membres de la famille Gaspardone<sup>4</sup>. Il se rendit ensuite auprès du duc de Savoie qui avait pour Challant une affection particulière et qui voulut se l'attacher davantage par les liens de la parenté. Il lui offrit la main de Mancie, fille de Denis de Portugal, duc de Bragance et comte de Lemos, et de Béatrix de Castro Osorio. Dans son enfance, elle était venue en Savoie et dans le Piémont avec sa cousine Béatrix, sœur du roi Don Emmanuel et épouse de Charles III. René accepta ce parti qui lui procurait un accroissement de fortune et de si hautes alliances. Le contrat de mariage eut lieu le 7 janvier 1528. Le jour suivant, Mancie était nommée dame d'honneur de la duchesse de Savoie avec un traitement

<sup>1</sup> ADRIANI, 234 et suiv. GRUMELLO. *Cronaca Pavese*, IX, 422. VACCARONE. *Bianca-Maria di Challant e il suo corredo*. Torino 1898. VALLARDI. *La contessa di Cellant*. Milano, 1891. G. GIACOSA. *Castelli Valdostani*, 106 118. Torino 1897.

<sup>2</sup> ADRIANI, 234-244.

<sup>3</sup> VESCOVI, 225.

<sup>4</sup> Archives du château de Châtillon, m. *Casal*.

de 400 écus. Elle apporta à Challant 18,000 écus d'or de dot et la duchesse lui en alloua sur sa cassette privée autres 10,000<sup>1</sup>. Le mariage fut célébré au palais royal de Turin avec la plus grande magnificence, avec des fêtes et des tournois où le maréchal déploya un luxe princier. Un mois plus tard, il conduisit sa nouvelle épouse au château d'Issogne, « *tutto risplendente d'oro, casa da principe et rara da vedere* », dit le chroniqueur de la Maison de Challant. Ils y furent accompagnés par soixante chevaliers de la noblesse piémontaise, savoyarde et espagnole<sup>2</sup>. Dans ce mariage René fut heureux, car Mancie était douée des plus belles qualités et fit preuve d'un grand dévouement dans les moments les plus critiques. Il en eut un fils mort en bas âge et deux filles, Philiberte qui porta le nom de son aïeul, née en 1528, et Isabelle, née en 1531. Ensuite des chagrins que lui avait causés la conduite de Philiberte, Mancie de Bragance mourut à Verceil, après trente ans de mariage, le 3 septembre 1558.

René désirait toujours un héritier auquel il put léguer son nom et sa fortune. Vers la fin de mai 1561, il épousa Marie de Varax, fille de Jean III de La Palud, quatrième comte de Varax, et de Claudine de Rye. Marie mourut sans enfants le 24 mars 1563<sup>3</sup>. Nous avons encore connaissance d'un quatrième mariage de René de Challant avec Péronne de La Chambre, fille de Charles, seigneur de Sermoyer et Meximieux<sup>4</sup>, mais nous ignorons si ce mariage a précédé ou suivi celui de Marie de Varax. Péronne ne survécut pas longtemps et mourut aussi sans postérité.

Le procès du greffier faussaire Guillaume Grossourdy, publié par M. J. Jeanjaquet, nous laisse supposer que René de Challant, réconcilié avec Philiberte, ait modifié de nouveau en sa faveur ses dispositions testamentaires. L'acharnement avec lequel les deux sœurs se disputèrent l'hoirie paternelle et surtout les fiefs de Valangin et de Boffremont n'est pas fait pour concilier les sympathies à Isabelle qui ne recula pas même devant un faux et qui abandonna ensuite le greffier Grossourdy à son malheureux sort<sup>5</sup>.

Avec une hoirie obérée de dettes, René de Challant laissa une dis-

<sup>1</sup> CLARETTA. *Notizie storiche intorno alla vita ed ai tempi di Beatrice di Portogallo, duchessa di Savoia*, p. 134.

<sup>2</sup> VESCOVI, 227.

<sup>3</sup> N. ALBERT. *Les sires de Varax* (Actes du XVI<sup>e</sup> Congrès des sociétés savantes de la Savoie, p. 223). F. MUGNIER. *Jehan de Boyssoné* (Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, v. XXXVI, p. 200).

<sup>4</sup> DE TILLIER. *Nobiliaire*, 113.

<sup>5</sup> Au sujet des contestations entre les deux sœurs, v. MATILE, CHAMBRIER, HUGUENIN (*Châteaux neuchâtelois*), DE BOYVE (*Annales*, v. III), G. QUINCHE (*Musée Neuchâtelois*, 187) et JULES JEANJAQUET (même revue, mars-avril 1901).

sension fatale entre ses deux filles. Il était âgé de 62 ans et se trouvait seul et abreuvé d'ennuis au château d'Issogne où, après tant d'honneurs et de péripéties, il pouvait méditer la vieille devise des Challant : « *Tout est monde et le monde n'est rien.* » Devenu insouciant des titres et des distinctions, en 1565, il se retira, dit Vescovi, dans sa terre d'Ambronay en Bresse pour y passer ses derniers jours dans le calme et le recueillement. Le 10 février nous le voyons encore dans son château de Virieu-le-Grand<sup>1</sup>. Il mourut à Ambronay le 11 juillet 1565 et il fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Sulpice. Nous ignorons les circonstances de sa mort. Son corps a dû être ensuite transporté à Aoste dans la crypte de Saint-François, mais nous n'avons aucun détail à ce sujet. La cathédrale d'Aoste conserva le souvenir de sa pieuse munificence. Un tableau, représentant René, son épouse Mancie et leurs deux filles, avait été placé au chœur, derrière le maître-autel. René y est agenouillé; il porte le collier de l'Annonciade; la main droite pose sur un livre ouvert et, derrière lui, se tient debout un ange de grandeur naturelle. En 1794, ce triptyque fut transporté au château d'Aymavilles pour le sauver des vandalismes de la Révolution. Il se trouve maintenant à Issogne. D'autres portraits du comte de Challant existent au palais royal de Turin et aux châteaux d'Aymavilles et de Châtillon<sup>2</sup>.

## II

Il nous reste à parler du passage de Calvin dans la vallée d'Aoste et du rôle qu'a joué René de Challant en cette circonstance. Tous les documents — s'il en existait — relatifs à Calvin ou à ses adeptes ont disparu ou ont été détruits. Aussi plusieurs historiens ont nié ce passage. Nous avons cependant une tradition constante et autorisée, des fondations religieuses relatives à cet événement et une inscription commémorative postérieure de quelques années au départ de Calvin dont le nom ne fut réellement connu par le public à Aoste qu'après l'influence qu'il acquit à Genève. Le soin qu'il avait de se cacher sous le nom de Charles d'Espeville est significatif. Tous les novateurs qui pénétrèrent à Aoste de 1522 à 1536 étaient désignés comme luthériens ou Bernois et on ne se souciait guère de savoir le nom qu'ils portaient. Dans les actes des Trois-Etats, ils sont toujours indiqués d'une façon générique.

<sup>1</sup> FRUTAZ. *Le château de Verrès*, 15.

<sup>2</sup> C'est le portrait existant à la galerie de ce dernier château que nous reproduisons. Il appartient actuellement à M. le comte Hector d'Entrèves.

A l'époque qui nous occupe, les conditions de la vallée d'Aoste étaient malheureuses. Le clergé paroissial, dépouillé par les commendataires, était pauvre et d'une culture insuffisante. Depuis deux siècles, des évêques, tous étrangers au pays, n'y résidaient pas toujours et les paroisses étaient parfois frappées d'interdit. Les populations sans ressources et victimes de l'usure<sup>1</sup> se trouvaient épuisées et ne savaient comment faire face aux demandes réitérées de subsides de la part du souverain. Rien d'étonnant qu'un certain nombre eussent caressé l'idée de se rendre indépendants et le moment était favorable à la propagande d'un novateur.

Le passage de Calvin à Aoste a été l'objet de toute une polémique, surtout entre Jules Bonnet, qui l'affirme, et Henri Bordier et Albert Rilliet, qui le nient<sup>2</sup>. La fameuse lettre de Rilliet à Merle d'Aubigné sent plutôt l'homme passionné que l'historien calme et réfléchi. Il exécute en quelques lignes le monument de *Croix-de-ville*, comme s'il avait dû être érigé l'année même du passage de Calvin ; il attribue à l'historien Besson une autorité qu'il n'a pas pour ce qui concerne Aoste ; il ignore que les archives du Piémont ont été fermées à Muratori ; il admet comme chose impossible que Calvin ait pu se trouver à Aoste et à Bâle dans l'espace d'un mois, qu'il ait eu l'intention de faire de la propagande en Italie, etc. Après un adieu à la fameuse épée nue (*sic*) du comte de Challant poursuivant Calvin, il conclut que « l'histoire a repris ses droits et laisse le roman libre d'exercer les siens »<sup>3</sup>.

Dans l'ouvrage qu'il vient de publier sur Calvin, M. Doumergue, de la Faculté protestante de Montauban, met aussi en doute la tradition valdôtaine, disant qu'au temps indiqué pour le séjour de Calvin à Aoste,

<sup>1</sup> Mémorial des Trois-Etats d'Aoste et de Savoie, du 20 février 1528.

<sup>2</sup> V. AUDIN. *Histoire de Calvin*, 56-58, Paris, 1842. J. BONNET. *Calvin au val d'Aoste* (Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 27 juillet 1861), réimprimé par l'auteur dans les *Récits du XVI<sup>e</sup> siècle*, 1<sup>re</sup> série, p. 23-74, Paris, 1864. HENRI BORDIER. *France protestante*, III<sup>me</sup> vol., art. *Calvin*, 519-521. J. BONNET. *Calvin en Italie* (Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français, vol. XIII, 1864). ALBERT RILLIET. *Lettre à M. Merle d'Aubigné, sur deux points obscurs de la vie de Calvin*, p. 20-37, Genève, Cherbuliez, 1864. MERLE D'AUBIGNÉ. *Histoire de la Réformation au temps de Calvin*, vol. V, p. VIII-XV et 571-580. CHARLES DARDIER. *Voyage de Calvin en Italie, histoire et légende*, p. 214-250 des *Etrennes chrétiennes* de 1874. MACCRIE. *Histoire de la Réforme en Italie, au XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 100, Paris, 1831. GABEREL. *Histoire de l'Église de Genève*, I, 98-100. CIBRARIO. *Origini e progresso delle istituzioni della Monarchia di Savoia*, I, 148 et 402. FONTANA. *Renata di Francia duchessa di Ferrara*, c. VII, VIII et IX. G. POLLINI. *Notizie storiche di Malesco*, p. 68-71. FONTANA. *Documenti dell'archivio vaticano e dell'estense circa il soggiorno di Calvino a Ferrara*. H. LECOULTRE. *Le séjour de Calvin en Italie d'après des documents récents*. E. MASI. *Un misterioso viaggio di Calvino in Italia*. T. SANDONNINI. *Della venuta di Calvino in Italia e di alcuni documenti relativi a Renata di Francia*. Id. *Del soggiorno di Calvino in Ferrara*, etc.

<sup>3</sup> RILLIET, 34.

il était en réalité à Ferrare et que le col Durand, qui conduit dans le val de Bagnes, était à cette époque de l'année absolument infranchissable. Nous ferons observer à M. Doumergue qu'on ne connaît ni l'année précise, ni le mois où Calvin serait venu à Aoste. On parle de 1535, 36, 38, 40 et 41. L'opinion la plus répandue est qu'il aurait fui d'Aoste, le 28 février ou le 6 mars 1536. Dans cette incertitude, il est inutile de rechercher s'il était à Ferrare, à Bâle, à Genève ou ailleurs. On ignore même s'il a fait un ou deux voyages en Italie. Quant à la difficulté de franchir le col Durand<sup>1</sup>, même en février ou mars, elle n'est pas sérieuse. Le fameux portrait de René de Challant, tenant l'épée nue, n'a jamais existé et est une pure fantaisie de M. Bonnet, qui a pris pour le comte de Challant un bas-relief symbolique de la justice que l'on voit encore dans l'escalier de l'évêché d'Aoste.

Voici comment De Tillier, qui écrivait son *Historique* de 1720 à 1730, et qui avait à sa disposition toutes les archives du duché, raconte le passage de Calvin :

« Calvin pénétra secrètement dans le Duché, vers la fin de février 1536. Il vint jusque sous les murailles de la Cité, se tenant caché dans le grangeage de Bibian, propriété du noble avocat François-Léonard Vaudan. De là, par le moyen de quelques émissaires, il tâcha de faire semer sa fausse doctrine et réussit réellement à pervertir quelques personnes jusque dans les familles de condition.

« Alors, il eut la hardiesse de faire répandre des billets pour induire les habitants à se mettre en liberté, offrant de les faire allier aux cantons suisses protestants : le Duché aurait compté pour un canton.

« Cependant, en présence d'un si grand danger pour le salut des âmes, on faisait dans tout le pays, surtout en Ville et au Bourg, des vœux et des recours pour fléchir la divine miséricorde ; on organisait des prières publiques, des processions fréquentes auxquelles, mêlés à la foule, assistaient le R<sup>me</sup> évêque Gazin, les messieurs du clergé, le seigneur comte René de Challant, maréchal de Savoie, gouverneur et grand bailli du Duché, et tout ce qu'il y avait de plus distingué parmi les gens d'église et de condition, pieds nus, couverts d'un sac, des cendres sur la tête, dans la rigueur de la saison<sup>2</sup>. On avait aussi fait un

<sup>1</sup> Ce col, appelé aussi Fenêtre de Balme, portait déjà au XVII<sup>me</sup> siècle le nom de *Fenêtre de Calvin*. Il était fréquenté au XIII<sup>me</sup> siècle, et une grande foire se tenait à Chermontana, dans les sommets de la vallée de Bagnes. Des luttes sanglantes eurent lieu entre les Valdôtains et les Valaisans pour la possession de ces pâturages.

<sup>2</sup> Le chroniqueur Claude Mochet, qui écrivait au commencement du XVII<sup>me</sup> siècle, raconte aussi ce fait.

traité avec les seigneurs des sept dixains du Valais, pour s'entre-secourir contre toute innovation en fait de religion et de fidélité.

« Les Etats du Duché tinrent une assemblée pendant ce même mois de février 1536. L'évêque et le maréchal de Challant firent d'abord célébrer une messe solennelle pour implorer les lumières du Saint-Esprit dans cette grave conjoncture; ils firent ensuite exhorter les assistants au moyen d'une savante remontrance prononcée par un habile père cordelier nommé *a sapientibus*, soit des Savioz<sup>1</sup>. Après quoi l'assemblée, étant entrée en séance, commença ses délibérations par inhiber à toute personne, au nom de S. A. S. et sous peine de la vie, d'oser y avancer, ou même d'écouter, de quelque façon que ce fut, aucune proposition si ce n'est celles concernant le service du souverain et l'intérêt du Duché en général, conjointement avec la défense de notre sainte religion.

« De bons ordres furent ensuite donnés pour veiller à ce que le poison de l'hérésie ne s'introduisit pas dans le pays et pour faire arrêter Calvin et ceux qu'il avait pervertis. Mais ceux-ci, avertis par des émissaires secrets, qu'ils avaient certainement dans l'assemblée, avaient eu le temps de s'évader.

« Ils suivirent d'abord la grande route, mais s'y sentant trop exposés, ils passèrent le Buthier sous le village de Closellina près de Roisan<sup>2</sup>, et de là, par les hauts passages de la Valpelline, ils se rendirent en Vallais sans pouvoir être arrêtés. C'est ainsi qu'ils purent se dérober aux recherches de ceux qui avaient été envoyés à leur poursuite.

« Après cette première démarche, tous les membres de l'assemblée des Trois-Etats ainsi que le peuple accouru firent, par l'élévation des mains d'un chacun, une confession publique de foi et un serment solennel de vouloir vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine et dans la fidélité inviolable envers leur souverain.

« Ils votèrent ensuite, en actions de grâce, des processions générales perpétuelles à l'honneur du saint Enfant Jésus qui se font encore à présent le dernier vendredi de chaque mois. Les citoyens et bourgeois en particulier, firent instituer celles qui se font à la même intention le jour de la Circoncision et les troisièmes fêtes de Pâques et de la Pentecôte. Le

<sup>1</sup> Antoine Savioz, d'Aymavilles, fut ensuite théologien au concile de Trente et nommé général de son ordre, en 1562. Il mourut à Milan, en 1566. Cette famille existe encore à Aoste.

<sup>2</sup> Ils dévièrent de la grande route avant d'arriver au hameau de Variney et descendirent par un sentier qui conduit par une passerelle sur le torrent, au hameau de Closellina où se trouvait l'habitation d'un noble Champvillair qui suivit Calvin. Cette passerelle a toujours été connue depuis lors sous le nom de *pont de Calvin*.

Conseil de Ville y assiste, présidé par le syndic, portant un étendard de satin rouge sur lequel est brodé le nom de Jésus.

« C'est aussi en mémoire d'une protection si singulière, que ces mêmes citoyens et bourgeois firent élever au centre de la ville, où viennent aboutir les quatre rues principales, une grosse croix de pierre, sur l'emplacement même où jadis existait une autre croix. Elle subsiste encore, monument éternel de la foi, de la piété et de la constance de nos pères.

« Enfin on avait ordonné à tous les chefs des familles, de faire peindre sur le frontispice de leurs portes principales, le sacré nom de Jésus<sup>1</sup>. »

Ce récit a une valeur pour quiconque connaît la scrupuleuse exactitude de l'historien De Tillier qui n'affirmait rien sans avoir sous les yeux les documents et les preuves.

Une relation manuscrite possédée par l'avocat Louis Christillin cite parmi les compagnons de la fuite de Calvin plusieurs ecclésiastiques et des membres des familles De Tillier, Besenval, Bourgeois et De Vaudan<sup>2</sup>. Une autre relation du XVIII<sup>e</sup> siècle, communiquée par le député J.-L. Martinet à Jules Bonnet et publiée en 1860 dans les Bulletins de l'histoire du protestantisme français, contient encore quelques noms et d'autres détails. Nous lui empruntons le passage suivant :

« Il (Calvin) fit faire des propositions encore de faire cantonner tout le pays et de le faire allier avec les autres cantons protestants et par ainsy que par ce moyen le pays serait mis en liberté comme iceux, à quel effet il avait desjà attiré à soy diverses familles de condition, en particulier un de la maison La Creste, un de La Visière, un de Vaudan, Borgnion, Philippon, un noble Aragon, Champvillair, Chandiou, Salluard, Quey et plusieurs autres qu'on n'a pas pu sçavoir précisément pour en estre desjà le nombre assez grand, tous lesquels travaillaient par dessous main pour luy et qui assistaient avec la populace aux assemblées générales pour en apprendre les résolutions et les rapporter au dit C...<sup>3</sup> »

L'*Armorial et Nobiliaire du duché d'Aoste* par Jean-Baptiste de Tillier<sup>4</sup> nous a conservé très peu de noms des membres de la noblesse qui ont suivi Calvin. On y lit à l'article *Challant* le passage qui suit :

<sup>1</sup> DE TILLIER. *Historique de la vallée d'Aoste*, 2<sup>me</sup> éd., p. 155-157. Aoste, 1888.

<sup>2</sup> DE TILLIER. *Historique*, 156, note.

<sup>3</sup> Id., 158, note.

<sup>4</sup> Ce précieux manuscrit a été composé entre les années 1720 et 1740. L'auteur fut pendant un demi-siècle secrétaire du Conseil des Commis et des Trois-Etats du duché d'Aoste. De ses nombreux manuscrits, l'*Historique* seul a été publié en 1876 et en 1888.

« Le seigneur René comte de Challant s'est employé avec beaucoup de zèle et d'efficace pour le bien et service du duché d'Aoste tant pour les affaires de la religion lorsque Leuther et Calvin faisoient répandre la nouveauté de leurs dogmes et de leurs erreurs dans son voisinage, que pour les affaires d'Etat durant la guerre du Duc Charles-le-Bon. »

La noble famille Vaudan possédait au nord de la ville d'Aoste une ferme située à Bibian, tout près de celle qui appartenait à l'Hospice du Saint-Bernard. D'après la tradition, ce fut là que Calvin attendit le résultat des délibérations des Trois-Etats. Jean-François Vaudan, vibailli d'Aoste de 1539 à 1541, puis colonel des milices du Duché, avait un fils, François-Léonard, qui fit ses études à l'Université de Turin et devint un actif partisan de la Réforme. Nous lisons dans le *Nobiliaire* de De Tillier :

« François-Léonard ayant étudié en jurisprudence fut gradué en droit civil et canon, mais ayant eu le malheur de se laisser séduire et pervertir, il quitta la religion de ses pères et suivit les erreurs de Calvin du vivant même de son père qui en mourut de regret en 1552, âgé seulement de 48 ans. Il se retira au pays de Vaud, à la Tour de Peil, où il fut seigneur de Villarrimbourg. Le duc Charles-Emmanuel de Savoie, premier du nom, en considération de quelques services qu'il avait rendus à la Couronne, luy donna non seulement la qualité de pair en 1581, mais encore il luy permit, en 1592, de vendre les biens qu'il avait hérités en Aoste tant de noble Pantaléon Vaudan son oncle que la succession de son père desquels il avoit été privé pour cause de son changement de religion, en vertu de laquelle permission il les fit tous vendre à différentes personnes jusques en 1610. Il décéda quelques années après dans son obstination au dit pays de Vaud sans enfants quoique marié. » <sup>1</sup>

Un arbre généalogique dressé en 1660 et le *Nobiliaire* de De Tillier ont conservé le nom d'un Saluard qui a suivi Calvin à Genève. Il s'appelait Jean-François. Il était fils de Louis et frère de Michel Saluard, qui fut syndic d'Aoste en 1539 et qui a dû entretenir une correspondance active avec Calvin pendant le séjour de ce dernier à la cour de Ferrare.

Nous avons vu qu'un Besenval suivit aussi Calvin et se réfugia à Berne; ses descendants existaient encore à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. L'an 1691, les Valdôtains se voyant menacés de l'invasion française du maréchal de La Hogue, qui pilla la ville d'Aoste et conduisit six otages

<sup>1</sup> DE TILLIER. *Nobiliaire*, p. 164.



à Chambéry, le Conseil des Commis d'Aoste désirait envoyer un député à l'assemblée des Etats qui devait se tenir à Aarau. L'avoyer de Soleure, Besenval de Bronstat, répondant aux Commis le 11 juin, leur rappelle son origine valdôtaine dans les termes suivants : « Vous me faites, Messieurs, justice d'être persuadés que j'embrasserai toujours avec plaisir les occasions de vous rendre mes services, d'autant que je ne saurais mieux les employer que *pour un pays dont mes ancêtres ont tiré leur origine*<sup>1</sup>. »

La famille Challant, qui existe encore dans les cantons de Vaud et de Genève, paraît descendre aussi d'un calviniste émigré de la vallée d'Aoste au XVI<sup>me</sup> siècle, mais nous ignorons si elle possède des documents relatifs à son origine.

Déjà au XV<sup>me</sup> siècle, le pays d'Aoste fournit un contingent d'émigrés à Genève et, parmi les Valdôtains admis à la bourgeoisie de cette ville avant la Réforme, nous retrouvons les suivants : Jean de Blaise, grènetier, en 1467 ; noble Guillaume de Bosco, d'Aoste, en 1486 ; Claude Chilliet, d'Aoste, verrier, en 1492 ; Georges Fêtevin, fils de Jacquemet, mercier, en 1514 ; Antoine et Jacques De Goyl, de Villa-Challant, merciers, en 1520 et 1524<sup>2</sup>.

Sauf celui de Quey, aucun des noms que nous avons cités plus haut et qui sont contenus dans la *Relation* publiée par M. Bonnet ne figure dans le *Refuge Italien* de Galiffe, lequel mentionne les émigrés valdôtains suivants tous postérieurs à l'époque de Calvin : « *Antoine Bado*, en 1585 ; *Claude Blanchet*, de Perle (Perloz), en 1555, reçu bourgeois de Genève en 1561 ; *Scipion et Jacques Caillate* en 1559 ; *Jean Després* de Bionaz, bourgeois de Genève en 1568 ; *Jean Dupont*, d'Aoste, en 1557, bourgeois de Genève en 1569 ; *Jean-François Gaillard*, étudiant, en 1559 ; *Jean Guey* (Quey), bourgeois de Genève, en 1562 ; *Nicolas Mochet*, de Courmayeur ; *Antoine Mortet*, en 1573 ou 1585 ; *Jérôme Perruçon* (Perruchon), en 1556 ; *Rodolphe Syrese*, en 1608 ; *Vallet*, de Brison (Brusson?) près Challant<sup>3</sup> ». Pour trois de ces noms, le *Livre des Bourgeois*, de M. Covelle, donne les détails supplémentaires suivants : « 20 mai 1561, *Claude Blanchet*, fils de feu Jacques, de Perle en Val d'Aouste ; 8 septembre 1562. *Jean Quey*, de Châtillon en Val d'Aouste ; 2 février 1568. *Jean Des Prez*, fils de feu

<sup>1</sup> SYLVAIN LUCAT. *L'invasion française de 1691 dans la Vallée d'Aoste*, p. 38. Aoste, 1893.

<sup>2</sup> EUGÈNE RITTER. *Genève et l'Italie*. Genève : Georg, 1898, pp. 14-19.

<sup>3</sup> GALIFFE. *Le Refuge Italien de Genève aux XVI<sup>me</sup> et XVII<sup>me</sup> siècles*, page 109. Genève, 1881.

Mermet, de Biaux en la Val d'Aux (*sic*), mercier, *Etienne* et *Jean* ses enfants »<sup>1</sup>. Ce Des Prez n'est probablement pas de la vallée d'Aoste. Nous devons conclure que les Valdôtains qui ont suivi Calvin ont émigré de préférence à Berne et dans le canton de Vaud.

Dans son ouvrage sur Malescò<sup>2</sup>, le docteur Jacques Pollini a recueilli aussi la tradition du passage de Calvin dans la vallée de Vigizzo et à Madera où il se serait réfugié chez la famille Croppi. Il se serait ensuite sauvé par la fuite. Une tradition identique existe à Locarno, à Cannobio et à Ascona où les partisans de Luther avaient déjà fait des adeptes. Dans plusieurs localités du Piémont, à Saluces, à Pignerol et surtout dans la vallée des Vaudois, on a conservé le souvenir de Calvin, mais nous doutons fort qu'il ait pu suivre tout cet itinéraire. D'après Pollini, c'est en revenant de Madera qu'il aurait visité le Piémont et ensuite la vallée d'Aoste.

Les délibérations des Etats d'Aoste ne mentionnent aucun réformateur en particulier, mais on voit que le danger était grave et imminent. La première réunion eut lieu à Aoste dans le verger du couvent de Saint-François, le 28 février 1536, sous la présidence du bailli Mathieu de Lostan, colonel des régiments d'ordonnance du duché<sup>3</sup>. Le bailli raconta à l'assemblée les excès des Bernois qui propageaient le luthéranisme, ruinaient les églises, détruisaient les crucifix et les images et cassaient les cloches. Il leur demanda ensuite s'ils voulaient conserver la foi catholique, s'ils voulaient demeurer bons et fidèles sujets du duc de Savoie et s'ils étaient disposés à sacrifier leur corps et leurs biens pour la défense de la patrie. A ces demandes tous les nobles, les châtelains et les représentants des communautés répondirent affirmativement. On décréta la confiscation des biens et la peine de mort pour quiconque aurait parlé de se rendre. L'assemblée défendit à quiconque de sortir du pays et ordonna aux populations de s'approvisionner d'armes et de poudre et de visiter aussitôt que l'on pourra les passages des hautes montagnes. Le 7 et le 22 mars, les Etats se réunirent de nouveau et dans cette dernière séance apparaît René de Challant qui remercie l'assemblée au nom du duc de Savoie lequel s'offrait à fournir des troupes et des munitions pour la défense de la vallée. Le maréchal démontra

<sup>1</sup> Note communiquée par M. Eugène Ritter, président de l'Institut National Genevois.

<sup>2</sup> POLLINI. *Notizie storiche di Malesco*, p. 68-69. Torino, 1896.

<sup>3</sup> Cette famille est originaire de Liddes. Mathieu de Lostan fut aussi écuyer de Charles III, châtelain de Montjovet et de Châtel Argent et commandeur de l'Ordre des Saint-Maurice et Lazare. Il avait épousé Geneviève de Piosasco. Il fit son testament le 6 juillet 1539 et mourut le même jour.

la nécessité d'une levée générale pour connaître le nombre des hommes capables de porter les armes, de fortifier les passages, d'organiser les signaux par le moyen de feux et d'exercer une surveillance active à la frontière. L'assemblée prit ensuite des délibérations analogues. Le 1<sup>er</sup> mai les Etats se réunirent dans la maison du bailli absent et sous la présidence du vibailli Jean Vulliet, seigneur de Saint-Pierre. Il paraît que les paroisses étaient alors frappées d'interdit, car on demande au Pape d'absoudre le pays de ses manquements envers l'Eglise. Le 23 mai, le 7 juin et le 11 juillet, Challant y assiste de nouveau, parle de la crainte de l'invasion des Français dans la Tarentaise et demande une nouvelle levée militaire. Les Etats ne se réunissent plus jusqu'au 5 novembre. Le 14 du même mois et le 10 janvier 1537, Challant et le bailli De Lostan y assistent de nouveau. Toutes ces délibérations et les successives se rapportent à la défense du pays<sup>1</sup>.

D'après la tradition, Calvin et ses adeptes se sauvèrent à 11 heures du matin. On sonna les cloches à la volée et on conserva depuis lors, dans toute la vallée d'Aoste, l'usage de sonner l'angélus une heure avant midi.

A Aoste et à Châtillon, une procession solennelle en souvenir de cette fuite a lieu chaque année le jour de Pâques, avant l'aurore. Toutes les personnes sont munies d'un flambeau et la procession se déroule lentement dans les rues illuminées. Anciennement on avait coutume, en passant dans la *rue Calvin*, de laisser dans l'obscurité la maison qu'aurait habitée le réformateur genevois. Cette maison existe encore avec son architecture du XVI<sup>me</sup> siècle et on y montre la salle où il tenait ses réunions pendant la nuit. Elle est maintenant désignée par le numéro civique 31 de la rue *Croix-de-ville*.

Un autre souvenir du passage de Calvin est le monogramme du S. nom de Jésus, dépeint dans un contour de flammes sur les portes des plus anciennes habitations. Sur la façade de l'hôtel des comtes d'Entrèves, à Aoste, près de la Porte Prétorienne et au château de Sorreley, on lit autour du monogramme l'inscription suivante : *Se, suos suaque vovit Familia Passerin d'Entrèves fidemque testatur.*

L'imagination populaire a brodé plus d'un détail sur cette fameuse fuite. A propos de la tour de Gignod, construite sur la route d'Aoste à Etroubles, pour arrêter l'invasion qui menaçait, M. J. Bonnet s'est un

<sup>1</sup> E. BOLLATI DI SAINT-PIERRE. *Le Congregazioni dei Tre Stati della Valle d'Aosta*, I, p. 19-278. Torino, 1877.

peu trop emballé quand il nous parle de « la sombre légende de cette tour de Gignod, qui servit à la fois de citadelle contre les agressions des Bernois, de prison aux Luthériens, et fut témoin de l'agonie de plus d'un captif dont le martyrologe ne nous a pas révélé le nom<sup>1</sup> ». Rien de tout cela ! Personne, que nous sachions, n'a été incarcéré dans cette tour, qui a eu pendant quelques mois une petite garnison et fut ensuite abandonnée.

Au château d'Aymavilles existe un ancien portrait de René de Challant. On y lit l'inscription suivante, qui nous paraît cependant postérieure au tableau : MESSIRE RENÉ COMTE DE CHALLANT SEIGNEUR DE BOFFREMONT ET VALLANGEN MARÉCHAL DE SAVOIE QUI A CHASSÉ CALVIN DU PAYS D'AOSTE L'AN 1535 DÉCORÉ DE L'ORDRE DE L'ANNONCIADÉ L'AN 1518.

Dans une salle du château de Châtillon, on conserve depuis un temps immémorial le portrait de Calvin à côté de celui de René de Challant, auquel il aurait été donné par le prince Emmanuel-Philibert. Ce portrait est d'une touche très forte et trahit le pinceau d'un maître, probablement de l'école flamande. Cette singulière coexistence de ces deux portraits dans un des anciens châteaux de René de Challant ne s'expliquerait guère, si ces deux personnages n'avaient eu quelque rapport entre eux.

Enfin le monument qui donne son nom à la rue *Croix-de-ville* à Aoste nous paraît établir d'une façon presque certaine le passage de Calvin. C'est une grande croix monolithe en granit, sur le socle de laquelle on lit l'inscription suivante :

HANC . CALVINI . FUGA  
EREXIT  
ANNO . M . D . XLI  
RELIGIONIS . CONSTANTIA  
REPARAVIT  
ANNO . M . D . CC . XLI  
CIVIUM . PIETAS  
RENOVAVIT . ET . ADORNAVIT  
ANNO . M . D . CCC . XLI

Ce monument a donc été érigé en 1541, quelques années après le passage de Calvin et quand le réformateur genevois commençait à être connu. Il fut d'abord placé au point central de conjonction des quatre

<sup>1</sup> BONNET, *Calvin au val d'Aoste*, 34.

rues qui portent actuellement les noms d'Aubert, Tillier, Challant et Croix-de-Ville. Pour faciliter la circulation, en 1862, on le transporta à quelques mètres plus haut vers le nord. Tout près du monument se trouve maintenant une chapelle évangélique. En présence de cette inscription, il nous répugne de croire à une falsification historique. Ce monument, les portraits dont nous avons parlé, les noms de localités, tout ce faisceau de traditions et de souvenirs que nous avons rappelés nous paraissent avoir une valeur historique réelle. La tradition du passage de Calvin est si répandue, si constante et si uniforme dans toute la vallée d'Aoste que la création d'une légende nous paraît impossible. On n'invente pas tout un ensemble d'événements et de circonstances et de noms sans que le fait soit substantiellement vrai. Nous en ignorons la date précise; les documents de l'époque nous font défaut et on aura sans doute inventé ou exagéré certains détails, mais nous croyons pouvoir accepter comme un fait presque certain le passage de Calvin à Aoste.

